

D2024-091

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.*

Date de convocation : 11 décembre 2024

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, JARLIER Marie-Anne, AUBAGNAC Michel, BIGOURET-DENAES Christine, DOCHEZ Alain, GAZET André, COQUEL Isabelle, MINGUET Géraldine, CELSE Jean-Louis, JALLEY Philippe, CANAVEIRA Antonio, ASUNCION Fernand, BELZANNE Arnaud, CURNOL Stéphane, MAHE Lucie, Christian BERNETTE

Procurations :  
Jacqueline BUONOCORE à Fernand ASUNCION  
Vérène SOLELIS à Michel AUBAGNAC  
Bruno TIRADON à André GAZET  
Isabelle JOURDY à Christine BIGOURET-DENAES  
Virginie MICHEL à Stéphane CURNOL  
Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO  
Delphine LINGEMANN à Jean-Pierre LUNOT  
Philippe JOUFFRET à Christian BERNETTE

Absents/ Excusés : Jean-Luc MEYER, Sophie MERCIER

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 25 dont 8 procurations

*Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.*

**OBJET : Attribution de subvention à l'association ASR Foot**

Rapporteur: M. Michel AUBAGNAC, 3ème adjoint

La section Football de l'ASR a pris en charge les frais relatifs à l'inauguration du terrain synthétique.

Il est proposé au Conseil municipal de participer à ces frais en versant une subvention à l'association de la façon suivante :

D2024-091

**Au budget général de la ville :**

ASSOCIATION	MOTIF	MONTANT 2024 PROPOSE
Association Sportive de Royat – Section Football	Subvention de fonctionnement	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>BUDGET GENERAL</b>	<b>1 500 €</b>

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 vote contre : M. BERNETTE) d'attribuer une subvention de 1 500 € comme indiqué ci-dessus.***

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

**Le Maire,**  
**Marcel ALEDO**

